## AR Prefecture

043-244301131-20230314-20230314\_B\_027-AU Regu le 27/03/2023

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

## BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE » REUNION DU 14/03/2023 DECISION N° 20230314\_B\_027

<u>Etaient présents</u>: Frédéric GIRODET, Claude VIAL Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Christine BONNEFOY, Martine GINET

<u>Etaient excusés représentés</u>: Yves BOMPUIS: Pouvoir à Roland RIVET, Nathalie JOLIVET: Pouvoir à Claude VIAL

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20221213\_D\_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Aménagement du territoire, Environnement, Habitat et Tourisme : Objet : Attribution du marché : Mission de maitrise d'œuvre pour la création d'une salle dédiée à la pratique de l'escalade sur la commune d'Aurec sur Loire

Le Bureau,

N° 20230314\_B\_027

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve l'attribution du marché concernant la mission de maitrise d'œuvre pour la création d'une salle dédiée à la pratique de l'escalade sur la commune d'Aurec sur Loire auprès de l'entreprise PILE ARCHITECTURE, 10 rue du 11 novembre à L'Etrat (42580) pour un montant de 41 917,50 € HT et un taux d'honoraire de 8,10 %.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit marché

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 14 mars 2023

e Président,

Frédéric GIRODET